

Règlement officiel du concours **reva**NUEVA Award 2017 ÉTUDIANTS



À l'occasion de **reva**2017
le salon d'information pour les personnes atteintes de restrictions
et les personnes âgées
20, 21, 22 avril 2017 | Flanders Expo - GAND

1. L'entreprise organisatrice

REVA vzw
Noorderlaan 4, B-1731 Zellik
0032 (0)478 90 81 88
www.reva.be
reva@reva.be
informations Award : freddy@reva.be

Notre mission

L'ASBL REVA a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la vie personnelle, sociale et (éventuellement) professionnelle des personnes atteintes de restrictions.

2. Objet de REVAneueva Award

Tous les produits d'assistance et dispositifs de mobilité (y compris les services) peuvent participer au concours. La technologie d'assistance concerne tous les objets, appareils ou systèmes de produits utilisés pour accroître, maintenir ou améliorer les capacités fonctionnelles d'une personne atteinte de restrictions. Ce terme ne couvre pas les appareils médicaux implantés de manière chirurgicale (ou le remplacement de ces appareils). Il couvre donc les dispositifs d'aide destinés aux personnes atteintes d'une restriction spécifique, comme un handicap moteur ou une déficience sensorielle.

3. Qui peut participer ?

Les étudiants des options : conception de produits, design de produits, troisième cycle en conception intégrale de produits, Masterclass Industrial Design & Development, conception de produits industriels, architecture d'intérieur, aménagement intérieur... Ce, pour des produits/services conçus par des étudiants en master et bachelor professionnel publiés au cours des années académiques 2014-2015 et 2015-2016, en collaboration ou non avec des étudiants en master et bachelor professionnel d'autres disciplines.

4. Nomination, prix et récompenses

La nomination est réalisée au niveau interne par l'équipe REVAneueva et le président du jury, afin de soumettre maximum 10 envois au jury. Parmi ces nominations, le jury sélectionne 3 lauréats.

5. Annonce des prix

Les prix seront annoncés le jeudi 20 avril 2017 en matinée comme suit : d'abord la présentation des nominés, puis les vainqueurs.

6. Le REVAneueva Award - étudiant implique :

- Au stand REVAneueva : un panneau de présentation du produit ou du service portant le nom du concepteur, sa formation, ainsi que le nom, la photo et l'année du produit.

- Un trophée mentionnant le nom du concepteur, ainsi que l'année et la catégorie.
- Un prix en espèces d'une valeur de 1 000 € pour le lauréat, de 500 € pour le deuxième et de 250 € pour le troisième.
- Publication dans la presse.

7. Les nominations

Tous les produits nominés font partie de l'exposition organisée à REVAneueva et sont repris dans la communication du salon ainsi que sur le site Internet de REVA.

Dans le cadre de l'exposition, REVA utilise les textes et images envoyés pour constituer l'exposition. Voir points 11 et 12 pour du matériel supplémentaire.

8. Inscription au concours

Le règlement du concours et le formulaire d'inscription seront disponibles dès le 15 novembre 2016 sur le site de REVA (www.reva.be), sous le lien « REVAneueva-Award ».

L'inscription et l'envoi du texte et des images se feront exclusivement via ce site.

Les inscriptions seront clôturées le 14 février 2017. Les images fournies doivent être de qualité presse (JPEG ou PDF) dans une résolution suffisamment élevée.

9. Délibération du jury

Parmi tous les candidats, maximum 10 participants sont nominés par l'équipe REVAneueva et le président du jury.

Les nominés en seront avertis. Période : 15 février – 1er mars 2017.

Parmi les nominés, le jury professionnel choisira (vers le 15 mars 2017) trois lauréats.

10. Composition du jury :

À part le président, le jury est exclusivement composé d'exposants du salon REVA2017 qui, par leur profession, bénéficient d'une expérience suffisante pour juger de la valeur commerciale et d'utilisation des produits/services.

- Elie D'hondt : président du jury, ancien professeur de conception de produits
- Pieter Uytterschaut : consultant
- Kamran Vahedi : Skil
- Noël Stammen : Révimex
- Olivier van Acker : Mobility by Olivier
- Johan Cremery : To Walk Again

11. Installation du stand REVAneueva

Chaque participant nominé dispose d'un espace de stand de 1 m² composé d'un socle de 1 m² et d'une paroi arrière.

Les nominés doivent placer le produit, un prototype, une maquette ou des images supplémentaires sur le socle. Une affiche de 70 cm de largeur et 100 cm de hauteur doit être posée sur la paroi. Cette affiche comprend le texte et les images fournis par le participant. REVA assure la mise en forme et l'impression de cette affiche. REVA assure le matériel exposé.

12. Présence

Les lauréats ou leurs représentants doivent être présents afin d'assurer une bonne communication lors de la remise des prix.

Les projets restent au stand REVAneueva pendant toute la durée du salon (20 - 22 avril 2017). Chaque nominé peut être présent sur le stand pendant le salon pour fournir de plus amples explications au public.

13. Installation et démontage du stand REVAneueva

Les produits, prototypes, maquettes et/ou images supplémentaires sont amenés sur le stand le mercredi 19 avril 2017 pendant l'installation du salon, entre 08h00 et 14h00.

Ils seront récupérés après la fermeture du salon, le samedi 22 avril de 18h30 à 22h00.

14. Responsabilité du participant

Les participants sont responsables des droits d'auteur, des licences et/ou des brevets.

15. Photos et images

Les photos prises par REVA pendant l'exposition sont libres de droits pour les médias, le salon et par après.

16. Annulation

REVA ne peut être tenu responsable d'une annulation.

Bonne chance !

